



COMMUNE d'Artignosc-Sur-Verdon

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Artignosc-Sur-Verdon

Le Maire de la Commune de Artignosc-Sur-Verdon

VU la déclaration préalable présentée le 22/12/2022 par Monsieur ROUVIER GEORGES MATHIEU PAUL,
VU l'objet de la déclaration :

- pour division ;
- sur un terrain situé LES PLANETS à Artignosc-Sur-Verdon (83630)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé de 6 juin 2016,

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Artignosc-Sur-Verdon, le 10/01/2023

Le Maire,
Serge CONSTANS

